

La Ville s'oppose au projet du défunt maire, Jean-Marie Dubaille, qui avait programmé l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile sur le terrain... de sa fille !

C'est une polémique peu classique qui agite aujourd'hui Niergnies. Maire jusqu'à son décès, fin août dernier, Jean-Marie avait négocié avec Orange, avant les élections municipales, l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile au coeur du village.

Son successeur et le voisinage de cette antenne de 20 mètres de haut se dressent contre le projet. Jean-Marie Dubaille a négocié, seul, dès février, une installation qui va bénéficier à... sa fille, à raison de 1 500 e par an.

Les radiofréquences dégagées par ce type d'antenne sont accusées de tous les maux et que le terrain en question est situé non loin de l'école et de dizaines de maisons. « Rien ne prouve que les radiations ionisantes des antennes relais n'ont pas d'effets délétères », indique Pierre-Marie Vallet.

Plus proche voisin de cette future antenne, l'homme a la particularité d'être particulièrement sensibilisé aux questions de santé. Il est cardiologue à l'hôpital de Cambrai. Il ajoute : « A l'époque, on se servait de l'amiante comme grille-pain.

On sait aujourd'hui les dangers que l'amiante représente. Nous n'avons aucune certitude sur les répercussions que peuvent avoir les radiations des antennes relais sur la santé. Le principe de précaution doit s'appliquer. » Principe qui veut qu'une telle antenne ne soit pas à proximité directe de la population.